

## GROUPE DE TRAVAIL SUR L'INDUSTRIE LAITIÈRE

Depuis juin 2006, l'Association des Transformateurs Laitiers du Canada (ATLC/DPAC) et les Producteurs laitiers du Canada (DFC), par l'entremise de leurs représentants au sein du Groupe de travail sur l'industrie laitière, ont travaillé en étroite collaboration avec les agents d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments à l'élaboration d'une stratégie visant à faire progresser l'industrie. La stratégie en question devait respecter les principes directeurs ci-dessous :

- des avantages concrets pour les consommateurs;
- le soutien de la gestion des approvisionnements;
- le soutien de la croissance;
- l'analyse factuelle;
- l'observation des normes de l'OMC et de l'ALENA;
- la simplicité, la clarté et la transparence;
- la promotion de l'innovation;
- l'appui à la compétitivité;
- la promotion du partenariat et de la confiance.

Se fondant sur ces principes directeurs, l'ATLC/DPAC a élaboré et proposé la mise en place d'un « filet de sécurité » (l'approvisionnement garanti en lait frais pour toutes les installations canadiennes de fabrication du fromage) par le biais d'une nouvelle approche de la réglementation et des normes de composition. L'approche proposée requiert des producteurs qu'ils adhèrent à un nouveau système de prix concurrentiels pour les ingrédients laitiers.

À cette fin, Agriculture et Agroalimentaire Canada a présenté aux membres du Groupe de travail une proposition définissant les nouveaux éléments de réglementation et de fixation des prix. Toutefois, cette proposition a été jugée non acceptable par les Producteurs laitiers du Canada. Les Producteurs laitiers du Canada se préparent de nouveau à demander au Premier ministre d'appliquer un contrôle immédiat sur les importations des protéines du lait.

Les transformateurs laitiers tiennent à exprimer leur désaccord avec cette initiative. La mise en place d'un « filet de sécurité », associée à une approche compétitive de fixation des prix, aurait été une façon plus efficace de promouvoir la croissance de l'industrie tout en offrant aux consommateurs des produits laitiers de qualité abordables, originaux et novateurs.

Les Producteurs laitiers du Canada ont déjà exercé des pressions visant à enclencher une procédure en vertu de l'Article 28 contre l'utilisation d'ingrédients laitiers importés. S'ils militent à nouveau dans ce sens, le gouvernement devra évaluer la faisabilité actuelle d'une procédure en vertu de l'Article 28. La mise en œuvre d'une telle mesure contre nos partenaires commerciaux (UE, les É.-U., l'Australie, la Nouvelle-Zélande et tous les autres) ne répond en rien aux besoins du secteur laitier canadien, soit de se doter de nouvelles approches pour s'adapter aux exigences concurrentielles grandissantes liées à l'importation des ingrédients laitiers et aux produits alimentaires concurrents offerts aux consommateurs.

Février 2007